

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 2 août 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00192
Propriétaire(s) : Robert John Duncan et Dorothy Anne Duncan
Emplacement : 3332C, chemin River
Quartier : 20 - Osgoode
Description officielle : partie du lot 29, concession à façade entrecoupée
Zonage : RR2
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires proposent de céder une partie de leur bien-fonds au propriétaire du bien-fonds voisin à l'est situé au 3332B, chemin River en vue de servir d'emprise.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il sera enclavé sur une profondeur de 3,2 mètres et aura une superficie de 93 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera ajoutée au bien-fonds situé au 3332B, chemin River.

Le terrain qui sera conservé est représenté par les parties 4, 5 et 6 dudit plan. Il aura une façade de 35,8 mètres sur le chemin River, une profondeur de 69,5 mètres et une superficie de 0,45 hectare. La parcelle est située au 3332C, chemin River.

LA DEMANDE indique que le terrain conservé ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-17/A-00180) sera étudiée en même temps que la présentée.